



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

## NOTE DE POLITIQUE

# VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE AU CAMEROUN **AMPLEUR ET DEFIS**



Août 2020





## NOTE DE POLITIQUE

# Violences basées sur le genre au Cameroun : ampleur et défis

Août 2020



## **NOTE DE POLITIQUE**

### **Violences basées sur le genre au Cameroun : ampleur et défis**

L'objectif de cette note de politique est d'évaluer l'ampleur des différentes formes de violences basées sur le genre au Cameroun, afin d'identifier la réponse adaptée aux défis qui impliquent tous les acteurs au vu de la multisectorialité des interventions. Les résultats obtenus à partir des données des trois dernières éditions de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSC-III 2004, EDS-MICS 2011 et EDSC-V 2018) réalisées auprès d'échantillons représentatifs des ménages aux niveaux national et régional, montrent que les différentes formes de violences, qu'elles soient sexuelle, physique, émotionnelle ou psychologique, y compris le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunités ou de services, persistent au Cameroun malgré la baisse des taux de prévalence observée depuis 2004. C'est surtout dans la région du Centre (sans Yaoundé) que les différentes formes de violences sont les plus répandues. Il est par ailleurs observé un faible recours des victimes aux services sociaux car ils/elles préfèrent pour la plupart recourir à la sphère familiale pour solliciter de l'aide.

## **I. INTRODUCTION**

Le Cameroun adhère à la définition des Violences Basées sur le Genre (VBG) adoptée par les Nations Unies, à savoir toute violence qui s'exerce sur une femme ou sur un homme tout simplement parce qu'elle est une femme ou parce qu'il est un homme. Elle s'adresse donc à une personne sur la base de son genre ou de son sexe et inclut les actes qui infligent un préjudice ou une souffrance physique, mental ou sexuel, la coercition et autres privations de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. Elle constitue une préoccupation mondialement reconnue en termes de santé publique et de droits humains, en particulier des femmes et des enfants. Afin d'y faire face, la communauté internationale a adopté un ensemble de conventions et de déclarations pour lutter contre ces formes de violences. Le Cameroun a

ratifié l'ensemble de ces conventions. De plus, il a adopté les Agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 des Nations Unies. Ces deux agendas qui cadrent bien avec la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 témoignent de la volonté des pouvoirs publics de lutter efficacement contre les inégalités de genre et les VBG. Outre ces instruments internationaux, le Cameroun depuis 2011, s'est doté d'une politique nationale genre (2011-2020), dans le but de promouvoir une société équitable et égalitaire entre les hommes et les femmes en vue d'assurer un développement durable). De plus, la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2017-2020) a pour objectif de contribuer à réduire de moitié à l'horizon 2020, le taux de prévalence des différentes formes de violences basées sur le genre. La présente note de politique passe en revue les différentes formes de VBG observées au Cameroun, leur ampleur, le lieu ou l'espace géographique où elles s'exercent le plus, les auteurs ainsi que le recours à l'aide pour une réponse appropriée. De cette analyse émergent les principaux constats ainsi que les actions à entreprendre dans une perspective d'information et de sensibilisation de tous les acteurs pour prévenir, atténuer les risques et mieux répondre aux VBG.

## **I. METHODOLOGIE**

Les données utilisées sont celles issues des trois dernières éditions de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) du Cameroun réalisées auprès d'échantillons d'environ 11 000 à 15 000 ménages représentatifs aux niveaux national et régional, et par milieu de résidence. Il s'agit de l'EDSC-III de 2004, l'EDS-MICS 2011 et l'EDSC-V 2018. Dans chaque ménage échantillon, une seule personne, homme ou femme en âge de procréer était sélectionnée pour répondre aux questions sur les violences domestiques. Les analyses portent sur les différentes formes de violences dont ont été victimes les personnes âgées de 15-49 ans. Ces analyses s'appuient sur l'approche de classification des VBG élaborée par le Système des Nations Unies et qui a été adoptée par le Cameroun. Cette approche regroupe les VBG en six catégories à savoir : (i) le viol, (ii) l'agression sexuelle, (iii)

l'agression physique, (iv) le mariage forcé, (v) le déni de ressources, d'opportunités ou de services et (vi) la violence émotionnelle ou psychologique. Cependant, dans les EDS, le viol et l'agression sexuelle sont combinés ; ils seront analysés sous le vocable de violence sexuelle.

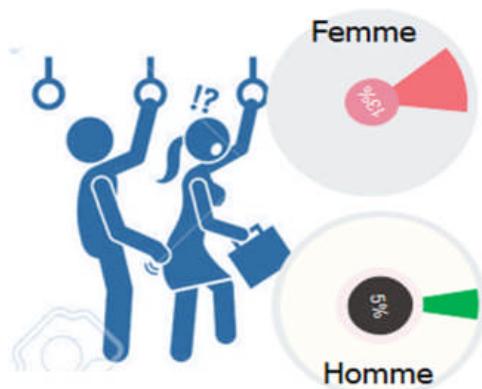
## II. RESULTATS

Au Cameroun, la prévalence des différentes formes de violences basées sur le genre est en baisse entre 2004 et 2011. Quelle que soit la forme de violence, les femmes sont nettement plus affectées que les hommes.

### 1. Les violences sexuelles

**...D'après l'EDSC-V 2018, 13% de femmes ont été victimes de violences sexuelles à un moment quelconque de leur vie et 5% au cours des 12 derniers mois.**

**Graphique 1:** Proportion de femmes victimes de violence sexuelle à un moment quelconque de leur vie et au cours des 12 derniers mois en 2018



Au rang des victimes rapportées en 2018, figurent 2% de femmes qui avaient subi leur première violence sexuelle avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans, 6% de femmes avant l'âge exact de 18 ans.

Les femmes sont presque autant victimes de violences sexuelles en milieu urbain (5%) qu'en milieu rural (6%). Par ailleurs, celles en union

ou en rupture d'union sont plus exposées à ce type de violence que les célibataires.

**...Ce phénomène est plus prononcé chez les femmes vivant dans la région du Centre que dans les autres régions.**

A contrario, le phénomène est moins fréquent dans la région de l'Extrême-Nord.

**...Le conjoint(e)/partenaire actuel(e) ou ancien(ne) en est l'auteur principal.**

Pour les personnes en union ou en rupture d'union, le conjoint actuel (54% chez les femmes et 57% chez les hommes), l'ancien mari/partenaire (24% chez les femmes et 36% chez les hommes), sont les principaux auteurs des violences sexuelles aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

## 2. Les violences physiques

En 2018, 39% de femmes et 42% d'hommes âgés de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Ce pourcentage élevé chez les hommes est dû à un nombre important de victimes dans la tranche d'âges 15-19 ans.

**...Les femmes seraient de moins en moins victimes de violences physiques.**

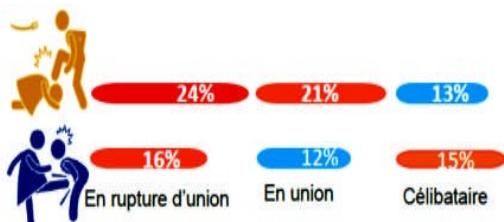
En 2018, leur pourcentage a sensiblement baissé à 39% comparé à 53% en 2004 et 55% en 2011.

**Graphique 2:** Proportion de victimes de violence physique ; période 2004-2018



**...Les femmes et les hommes en rupture d'union sont plus victimes de violences physiques que les autres.**

**Graphique 3:** Proportion de victimes de violence physique selon la situation matrimoniale en 2018



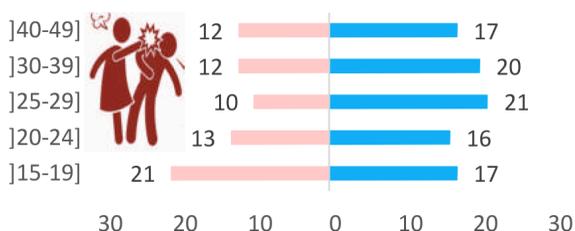
**...35% de femmes résidant dans la région du Centre (sans Yaoundé) sont victimes de violences physiques.**

Tandis que les femmes vivant dans la région du Centre (sans Yaoundé) sont les plus touchées par le phénomène (35%), celles vivant dans le Littoral (sans Douala) en sont les moins touchées (4%).

**...chez les hommes, c'est dans l'adolescence que le phénomène est relativement plus répandu.**

C'est surtout à 15-19 ans pour les hommes, et dans la tranche d'âges de 25-29 ans pour les femmes qu'il y a plus de victimes de violence.

**Graphique 4 :** Pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ont subi des violences physiques au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête selon le groupe d'âge, en 2018

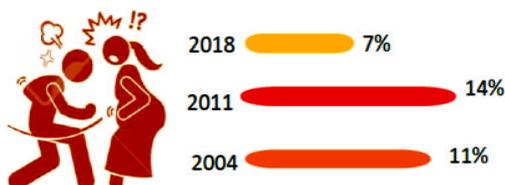


**...Les femmes enceintes ne sont pas épargnées des violences physiques,**

En 2018, 7% des femmes enceintes auraient été victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois. Il est à relever que cette

prévalence a baissé de moitié par rapport à 2011 où elle était estimée à 14%.

**Graphique 5:** Proportion de femmes enceintes victimes de violence physique, période 2004-2018

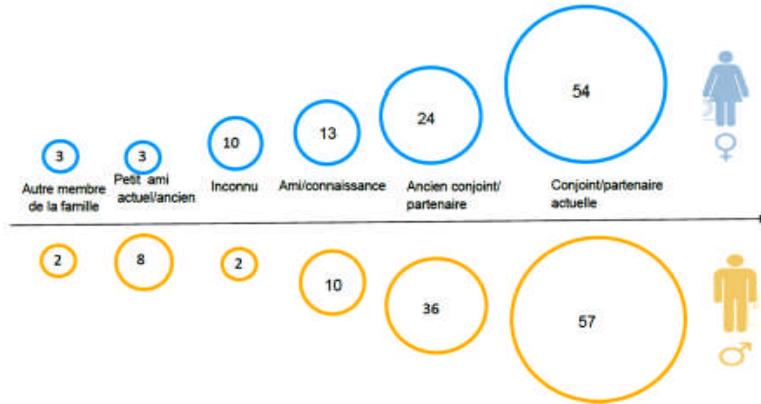


Les femmes enceintes vivant en milieu rural (8%) en souffrent plus que celles résidant en milieu urbain (5%). Celles des régions du Centre (sans Yaoundé) et du Sud en sont également plus concernées que celles des autres régions.

**...un faible recours des victimes de violences physiques aux services sociaux.**

Pour environ trois cas sur cinq (64%), le conjoint actuel est l'auteur de la violence physique et pour un cas sur cinq (21%), c'est l'ancien mari/partenaire qui en est l'auteur. Pour les femmes célibataires, la mère/femme du père (29,7%), le père/mari de la mère (26,8%) et/ou un membre de la fratrie (22,8%) sont les principaux auteurs des violences physiques qu'elles ont subies.

**Graphique 6:** Principaux auteurs des violences sexuelles exercées contre les femmes et les hommes, en 2018

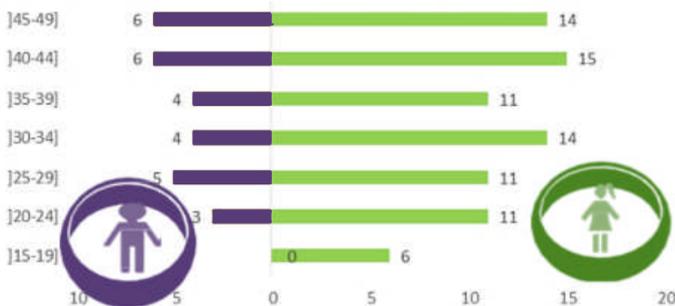


### 3. Le mariage précoce

**...Le pourcentage de filles qui se marient précocement a diminué de 20% par rapport à 2004 : il est de 12% en 2018.**

Comparativement aux tendances observées chez les femmes, le mariage précoce est moins observé chez les hommes. En effet, près de 5% d'hommes âgés de 30-49 ans en 2018 étaient déjà en union avant l'âge de 18 ans. Ce phénomène varie selon l'âge, tendant à diminuer dans les jeunes générations.

**Graphique 7:** Pourcentage des personnes de 15-49 ans qui étaient en première union avant d'atteindre l'âge exact de 15 ans chez les femmes et 18 ans chez les hommes en 2018



#### 4. Le déni de ressources

Le déni de ressources est une forme de violence économique contre les femmes. Il est apprécié à travers la participation de la femme à la prise de décisions sur l'utilisation de l'argent qu'elle gagne et de celui de son conjoint ainsi que sur certaines décisions importantes dans le ménage.

**...les femmes sont de moins en moins autonomes par rapport à l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent.**

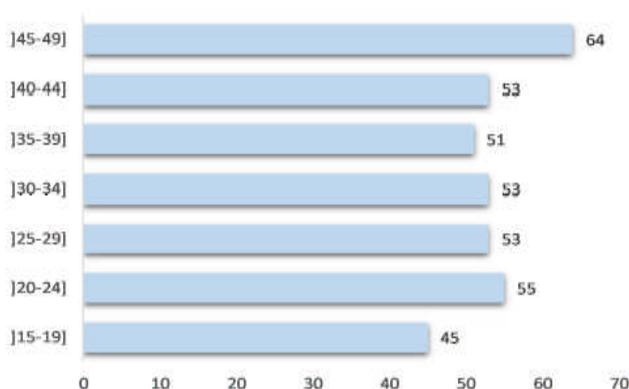
Le pourcentage de femmes participant à la prise de décision sur l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent est en baisse de 14 points en 2018 comparativement à 2011 où il était de 68%.

**...L'utilisation de cet argent est de plus en plus consensuelle entre conjoints.**

Le pourcentage de celles qui décident conjointement avec leur mari/partenaire de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent a augmenté de 13 points en 2018 par rapport à 2011 (25%).

Cependant, les femmes les plus âgées (45- 49 ans) ont plus d'autonomie sur l'argent qu'elles gagnent par rapport aux femmes les moins âgées.

**Graphique 8:** Proportion des femmes de 15-49 ans qui décident principalement seules de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent en 2018



Les femmes résidant les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême- Nord, semblent avoir plus d'autonomie sur l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent.

L'on note également que moins la femme est instruite, plus elle a l'autonomie sur l'utilisation de l'argent qu'elle gagne.

***...Les décisions sont très souvent prises ensemble dans le couple lorsque la femme seule a une source de revenu ou lorsque les deux conjoints ont à peu près les mêmes revenus.***

Lorsque la femme ne dispose d'aucune source de revenu, le mari/partenaire a tendance à décider seul de l'utilisation de l'argent qu'il gagne. Par contre, lorsque c'est l'homme qui n'a pas de source de revenu, la décision de l'utilisation de l'argent gagné par la femme est prise en couple.

***...les femmes sont de plus en plus impliquées dans la prise de certaines décisions importantes du ménage***

Si en 2011, dans la majorité des cas, c'est le conjoint qui décidait principalement des soins de santé de la femme, des achats importants pour le ménage et des visites à la famille de la femme, en 2018, ces décisions sont dans la plupart des cas prises de commun accord par la femme avec son mari/partenaire.

Pour ce qui est des soins de santé de l'homme, dans la majorité des cas (59%), c'est principalement à l'homme que revient la décision.

## **5. Les violences émotionnelles et psychologiques**

Malgré la persistance de la violence émotionnelle, on a observé en 2018, une baisse de 14 points du pourcentage de femmes qui en sont victimes, comparativement à 2011 où 42% de femmes avaient déclaré avoir été victimes à un moment quelconque de leur vie et 22% au cours des 12 derniers mois. Les hommes sont également victimes de cette violence émotionnelle ; en effet, en 2018, ils sont 30% à avoir déclaré en être victimes à un moment quelconque de leur vie et 18% au cours des 12 derniers mois.

**Graphique 9:** Proportion des victimes de violence émotionnelle au cours des 12 derniers mois



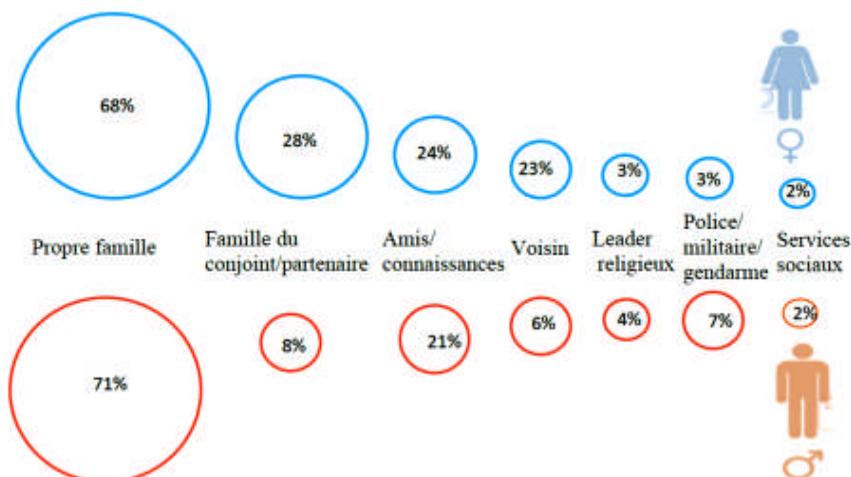
Cette forme de violence est beaucoup plus répandue dans les régions du Centre (sans Yaoundé), de l'Ouest, du Sud et de l'Est.

## 6. Recours à l'aide

...En 2018, seulement 2% de femmes et 2% d'hommes en couple victimes de violences physiques ou sexuelles ont fait recours aux services sociaux.

Le recours à la famille, aux amis et connaissances et aux voisins est relativement privilégié par les victimes des violences physiques ou sexuelles.

**Graphique 10:** Distribution (en %) des recours à l'aide des femmes et des hommes victimes de violences physique ou sexuelle en 2018



### III. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'analyse, il s'est dégagé plusieurs constats qui sont présentés ci-dessous, assortis de quelques recommandations formulées principalement à l'endroit du Gouvernement et des partenaires au développement.

#### > **Sur l'ampleur des formes de violence et leurs auteurs**

**Constat n°1.** Dans l'ensemble, les violences basées sur le genre, qu'elles soient physique, sexuelle ou émotionnelle, restent fréquemment observées au Cameroun en dépit d'une amorce de baisse de leur ampleur sur la période 2004- 2018. Elles affectent nettement plus les femmes que les hommes, et s'observent un peu plus dans la région du Centre (sans Yaoundé). En particulier, la violence physique sur les femmes enceintes reste préoccupante particulièrement en milieu urbain et dans les régions du Centre (sans Yaoundé), de l'Est et du Sud.

**Constat n°2.** Les partenaires, les amis et connaissances, les inconnus en sont les principaux auteurs des violences sexuelles vis à vis des personnes en union. En particulier, le mari/partenaire est le principal auteur des violences physiques et des violences émotionnelles chez les femmes.

**Recommandation n°1.** Intensifier les efforts visant à promouvoir les normes de genre et éduquer les jeunes, les femmes et les hommes sur les VBG et les Pratiques Culturelles Néfastes (PCN), notamment par le biais de programmes communautaires visant la prévention et la lutte contre ces pratiques.

**Recommandation n°2.** Promouvoir une éducation complète sur la sexualité, sur les VBG et sur les PCN dans les curricula de formation.

**Recommandation n°3.** Créer et renforcer les cadres juridiques sensibles au genre qui traitent de la vulnérabilité croissante des femmes dans les contextes d'urgence et de conflits et qui soutiennent la protection et l'autonomisation des femmes.

> **Sur le mariage précoce**

**Constat n°3.** Le phénomène du mariage précoce est de moins en moins fréquent depuis 2004, mais reste encore d'actualité en 2018.

**Recommandation n°4.** Veiller à mieux faire appliquer les politiques et cadres légaux exhaustifs de protection de la femme et de l'homme contre les violences basées sur le genre (VBG) et les Pratiques Culturelles Néfastes (PCN), telles que les mariages des enfants, précoces ou forcés, et les mutilations génitales féminines y compris l'excision.

> **Sur le pouvoir d'actions et le déni de ressources aux femmes**

**Constat n°4.** C'est lorsque la femme contribue aux revenus du ménage qu'elle participe souvent à la prise des décisions concernant leur gestion. Le pouvoir d'action des femmes en union, leur participation à la prise de décisions sont restés considérables ces dernières décennies, et il y aurait plus de consensus entre les conjoints sur la gestion des ressources du ménage et sur les décisions concernant les soins de santé de la femme.

**Recommandation n°5.** Continuer de promouvoir la participation de la femme aux activités économiques afin de favoriser leur pouvoir décisionnel dans la gestion de sa vie, du ménage et dans la société.

**Constat n°5.** Les données collectées dans les Enquêtes Démographiques et de Santé pour analyser les VBG reposent, certes, sur la classification des VBG faite par le Système des Nations Unies, mais combinent le viol et l'agression sexuelle sous le vocable de violence sexuelle.

**Recommandation n°6.** Pour les prochaines enquêtes traitant des VBG, notamment les EDS et les MICS, il faudra utiliser scrupuleusement la classification faite par le Système des Nations Unies et adoptée par le Cameroun afin de « réduire au minimum la subjectivité et d'assurer une communication efficace » sur les PCN et les VBG.

## Références

- BUCREP (2010). 3- RGPH, Volume II, tome 8, Mortalité, Yaoundé.
- Direction Nationale du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat [Cameroun] et Macro International Inc. 1991. *Enquêtes Démographiques et de Santé, Cameroun 1991. Columbia, b Maryland, U.S.A*
- Direction Nationale du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat [Cameroun] et Macro International Inc. 1998. *Enquêtes Démographiques et de Santé, Cameroun 1998. Columbia, b Maryland, U.S.A*
- Institut National de la Statistique. 2020. *Document de travail : violences basées sur le genre au Cameroun : ampleurs et défis.*
- Institut National de la Statistique (INS). 2020, *Genre et dynamique de quelques indicateurs- clés de santé au Cameroun, mai 2020*
- Institut National de la Statistique (INS), et ICF. 2019. *Enquête Démographique et de Santé du Cameroun 2018. Yaoundé, Cameroun, et Rockville, Maryland, USA: INS et ICF.*
- Institut National de la Statistique (INS) et ICF. International. 2012 : *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Cameroun 2011. Calverton, Maryland, USA : INS et ICF International.*
- Institut National de la Statistique (INS) et ORC Macro. 2004. *Enquête Démographique et de Santé du Cameroun 2004. Calverton, Maryland, USA : INS et ORC Macro.*
- Garcia-Moreno C et al. 2005. *Étude multi-pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005.*
- MINPROFF. 2020. « *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020*», MINPROFF Cameroun, octobre 2016.
- MINPROFF. 2009. *Etat des lieux des violences basées sur le genre au Cameroun, MINPROFF. Rapport d'étude, 2009.*
- MINPROFF. 2019. *Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25ème anniversaire du programme et de la plateforme d'actions de Beijing, mai 2019.*
- Nations Unies. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 par la résolution 217 (III) A.*
- Nations Unies. 1979. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies.*
- OMS. 2012. *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes, WHO/RHR/12.37. Organisation mondiale de la Santé, 2012.*
- OUA. 1981. *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement Juin 1981 Nairobi, Kenya.*

## **Equipe technique de rédaction**

### **Supervision générale**

1. Tedou Joseph, *DG/INS*
2. She Etoundi Joseph Guy B, *DGA/INS*

### **Coordination technique**

1. Libite Paul Roger, *Chef de Département, DDS/INS*
2. Dzossa Anaclet Désiré, *Chef de Division, DDS/INS*
3. Souaibou Moussa, *Chargé d'Etudes, DDS/INS*

### **Exploitation des données**

1. Ndeffo Gouope Guy F., *Chef de Division, DIN/INS*
2. Tchoudja Victorien, *Chargé d'Etudes Assistant, DIN/INS*
3. Tchakoute Ngoho Romain, *Chargé d'Etudes, DIN/INS*

### **Rédaction**

1. M. Tatsinkou Christophe, *INS/DCR*
2. M. Fomekong Félicien, *INS/DDS*
3. Mme Ebong Enone épouse Ewane Mariette, *INS/ A-R/LT*
4. Egoume Songue Dikoume Angélique, *UNFPA*

### **Relecture**

1. Dzossa Anaclet Désiré, *Chef de Division, DDS/INS*
2. Fomo Marie A., *Chef de Division, DDS/INS*
3. Ndeffo Gouope Guy Ferdinand, *Chef de Division, DIN/INS*
4. Penda Timba Auguste Sylvain, *MINPROFF*
5. Ngo Nsoa Pauline, *MINEPAT*



P. O. Box 134 Yaounde - Cameroon  
Tel: (237) 222 22 04 45  
Fax: (237) 222 23 24 37  
Website: [ins-cameroun.cm](http://ins-cameroun.cm)